

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 378

présenté par
Mme Capdevielle

ARTICLE 27 SEXIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des efforts de réinsertion »

les mots :

« par le juge de l'application des peines des efforts de réadaptation sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.